


-  les maladies épizootiques strictement animales (type fièvre aphteuse) ;
-  les maladies animales zoonotiques à transmission essentiellement alimentaire (type listériose) ;
-  les maladies animales zoonotiques à transmission essentiellement non alimentaire (type rage).

La rage

Description et importance	<p>La rage est une maladie infectieuse(1) provoquée par un virus du genre Lyssavirus. Les animaux à sang chaud constituent le réservoir de virus. L'homme pouvant être contaminé, il s'agit d'une zoonose(2). La rage humaine, bien qu'ayant disparu de notre pays depuis de nombreuses décennies, reste néanmoins très présente dans la mémoire collective ; la maladie une fois déclarée étant inexorablement mortelle au terme d'une évolution clinique particulièrement dramatique.</p>
Contexte	<p>La rage est une maladie répandue dans le monde entier, à l'exception de certains pays privilégiés par leur situation géographique, telles l'Australie ou les îles britanniques.</p> <p>Dans les pays développés où elle persiste, elle n'est souvent présente que dans la faune sauvage, celle-ci étant à l'origine des cas humains (issus d'un contact direct avec les animaux sauvages ou par le relais d'animaux domestiques).</p> <p>Au contraire, dans de nombreux pays d'Asie ou d'Afrique, le chien est à la fois réservoir et vecteur du virus. Il est responsable de la quasi totalité des quelques 50 000 décès de rage constatés, chez l'homme, chaque année dans le monde (source OMS).</p> <p>En Europe occidentale, la rage canine, aussi appelée rage des rues, a disparu depuis fort longtemps. En France, la rage vulpine a, elle aussi, aujourd'hui disparu. Le dernier cas a été enregistré en décembre 1998. Cependant, l'introduction en France de cas de rage canine à partir du Maghreb est régulièrement constatée depuis ce début de siècle, et doit faire l'objet d'une vigilance particulière.</p> <p>Si le rôle des mammifères terrestres, tant domestiques que sauvages, dans la transmission de la rage, est maintenant bien connu en Europe ; il convient de préciser que les chauve-souris vivant sur ce continent peuvent être vectrices de Lyssavirus qui leur sont spécifiques, et qui peuvent être occasionnellement transmis à d'autres animaux sensibles comme le chat ou le mouton.</p>

(1) Maladie infectieuse : maladie transmissible dont la cause essentielle (déterminante) est un virus, une bactérie ou un prion.

(2) Zoonose : maladie transmissible provoquée par un microbe (virus ou bactérie), un parasite (helminthe, champignon, protozoaire) ou un prion capable d'infecter au moins un animal vertébré (le plus souvent mammifère ou oiseau, quelquefois poisson ou reptile) et l'homme, la transmission s'effectuant de l'animal vers l'homme ou vice-versa.

<p>La maladie</p>	<p>La symptomatologie est beaucoup plus variable que le stéréotype de l'animal enragé développant une «rage furieuse» ne pourrait le laisser croire. La forme furieuse de la maladie est relativement peu fréquente, mais une fois sur deux l'animal enragé se montre irritable et réagit anormalement fort aux stimuli. Les animaux enragés peuvent émettre des cris fréquents et anormaux, et baver abondamment. Les herbivores présentent fréquemment des crises d'excitation, des coliques, les bovins peuvent être agressifs, surtout à l'égard des chiens. Les animaux sauvages perdent en général leur instinct de conservation, s'approchent des habitations, se déplacent en plein jour, etc.</p> <p>Pour être contaminé par la rage, l'homme ou les animaux doivent avoir été en contact direct avec des matières virulentes, celles-ci étant presque exclusivement des substances nerveuses (salive ou tissu nerveux des sujets enragés). La rage est le plus souvent inoculée par morsure introduisant de la salive sous la peau, plus rarement par la griffure profonde d'un animal aux pattes souillées de salive. Elle peut aussi être transmise par projection de matière virulente, pénétrant en quantité suffisante dans l'organisme par une plaie ou une muqueuse (l'œil, les parois de la bouche...).</p> <p>La transmission interhumaine est extrêmement rare et n'a été formellement décrite que pour quelques cas liés à des organes greffés issus d'humains atteints.</p>
<p>Surveillance et rôle des LNR</p>	<p>En France, la rage est une MARC(3) chez tous les mammifères et fait l'objet d'une surveillance et d'un contrôle permanents. La rage vulpine, apparue en 1968 aux frontières du nord-est, a atteint l'Île-de-France en 1988. Elle a aujourd'hui disparu grâce au succès des opérations de vaccination orale des renards à l'aide d'appâts-vaccins. La vaccination des animaux domestiques les plus exposés (chiens et chats essentiellement) a contribué à leur protection et à celle de la santé publique.</p> <p>La rage, bien qu'éradiquée du territoire national, fait l'objet d'une surveillance active de la part des pouvoirs publics. L'Afssa, à travers son Laboratoire d'études et de recherches sur la rage et la pathologie des animaux sauvages de Nancy, occupe une place essentielle dans le dispositif.</p> <p>En tant que Laboratoire National de Référence (LNR), l'Afssa-Nancy réalise le diagnostic de la rage sur des animaux n'ayant pas contaminé l'homme. Egalement Laboratoire Communautaire de Référence (LCR), il est chargé d'évaluer les performances des laboratoires délivrant les certificats attestant, après examen sérologique, de l'efficacité de la vaccination obligatoire pour les chiens et chats qui voyagent, notamment entre États membres de l'UE où la quarantaine a été supprimée dans les pays indemnes de rage. Le réseau des laboratoires européens échange des données sur l'épidémiosurveillance de la rage, ce qui permet de renforcer les contrôles aux frontières et d'éviter de possibles réinfections.</p> <p>La France, comme plusieurs autres pays européens, a mis en place un réseau national de surveillance et de suivi des infections à lyssavirus des chauves-souris.</p>

(3) MARC : Maladie animale réputée contagieuse.